



ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2017

COURSE EN EQUIPAGE

Nom de la compétition : CHALLENGE DE MARTIGUES

Dates complètes : 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

Lieu : Etang de Berre

Autorité organisatrice : CERCLE DE VOILE DE MARTIGUES

1. REGLES

- 1.4 Heure légale du coucher du soleil : heure officielle du jour
Heure légale de lever du soleil : heure officielle du jour

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Emplacement du tableau officiel d'informations : à l'intérieur Club House de Ste Anne

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Emplacement du mât de pavillons : Coté sud des Algecos base de Tholon
4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : 5 minutes

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

DATE	EPREUVE	COUPE	Lieu mise Dispo	Heure mise dispo
22 janvier	Régate des Rois	Challenge Printemps	Martigues	11 H 00
05 mars	L'Hivernale	Challenge Printemps	Martigues	11 H 00
26 mars	Challenge René ABEN	Challenge Printemps	Martigues	11 H 00
30 avril	Challenge ROUSSAT	Challenge Printemps	Martigues	11 H 00
14 mai	Régate du Muguet	Challenge CNI/CVM course 1	Istres	10 H 00
03-04-05 juin	La Printanière (sortie Frioul)	Hors Challenge	Martigues	à déterminer
11 juin	Solidaire HandiActionNautic	Hors Challenge	Martigues	à déterminer
18 juin	Tour de l'Etang en équipage	Challenge CNI/CVM course 2	Istres	10 H 00
24 Juin	Saint Pierre	Challenge Printemps	Martigues	11 H 00
16 juillet	Régate de la Bastille	Challenge général	Martigues	11 H 00
16 septembre	Duo de l'Etang	Hors Challenge	Martigues	10 H 00
17 septembre	Régate de la Paix	Challenge CVM/CNI course 3	Martigues	11 H 00
08 octobre	Régate des Châtaignes	Challenge CVM/CNI course 4	Martigues	11 H 00
05 novembre	Gontero 1	Challenge Automne	Martigues	11 H 00
19 novembre	Gontero 2	Challenge Automne	Martigues	11 H 00
10 décembre	La Frima	Challenge Automne	Martigues	11 H 00

6.1 PAVILLONS DE CLASSE

Définition : Conformément aux pavillons de classe

6.2 PAVILLONS DE GROUPE

Les concurrents devront porter dans leur pataras le pavillon distinctif de groupe :

- pavillon de classe A pour les bateaux du groupe 1



- pavillon de classe E pour les bateaux du groupe 2



8. LES PARCOURS

8.1 **Parcours côtiers** : Ils sont au nombre de 10 et sont donnés en annexe 3. Le n° de parcours ou l'ordre et le sens dans lequel les marques doivent être passées, seront donnés au briefing précédent la course et/ou par VHF (canal 77). La longueur du parcours sera indiquée.

Parcours construits : de type banane avec Dog leg. Voir annexe 4.

8.2 **Dégagement éventuel**. En cas de bouée de dégagement, celle-ci sera définie au briefing précédant la course.

8.4 Signaux de parcours : Donnés lors du briefing avant la course.

9. MARQUES

9.1 Marques de parcours : Voir annexe 1.

9.2 Marques de dégagement éventuelles : seront précisées au briefing

9.3 Marques de départ : Bouée Blanche FFV.

9.4 Marques d'arrivée : bouée cylindrique jaune définie en annexe 1.

11. LE DEPART

11.1 A terre : Mât avec flamme orange et bouée blanche FFV.

Sur l'eau : la ligne de départ est matérialisée par l'alignement du coté parcours de la bouée de départ et le mât du bateau comité arborant un pavillon orange.

11.2 Procédure de départ

Signal	Pavillon	Signal sonore	Minutes avant départ
Avertissement	Envoi Station Voile : Départ tous groupes Envoi Pavillon groupe : départ groupes distincts	1 signal sonore	5 minutes
Préparatoire	Envoi Pavillon P, I ou Z	1 signal sonore	4 minutes
Une minute	Affalé Pavillon P, I ou Z	1 signal sonore long	1 minute
Départ	Affalé Station Voile : Départ tous groupes Affalé Pavillon groupe : départ groupes distincts	1 signal sonore	0

La procédure pourra être accompagnée par VHF canal 77

11.3 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 15 minutes

GROUPES	CLASSES	RATINGS	PAVILLON GROUPE
GR1	A, B, C	De 1 à 15 net inclus	Pavillon classe A
	D	De 10 à 17 net inclus	Pavillon classe A
GR2	D, E, F, L,	De 17,5 à 37 inclus	Pavillon classe E
	R1, R2, R3, R4,	De 10 à 38 inclus	Pavillon classe E

13. L'ARRIVEE

A terre : Mât arborant le pavillon bleu et bouée cylindrique jaune donnée en annexe 1.

Sur l'eau : mât du bateau comité arborant le pavillon bleu et bouée d'arrivée définie lors du briefing avant la course.

- 13.1 Dans le cas d'une réduction de parcours, le pavillon S sera envoyé avec le pavillon du groupe concerné par cette réduction. L'information de réduction pourra être donnée par VHF canal 77.
- 13.2 Cette réduction ne se fera que devant le CVM sauf pour les parcours construits.

15. HEURES LIMITES

- 15.1 a) Aucune licence journalière ne sera délivrée après **9 h 30** le jour de la régata. **La présentation d'un certificat médical est obligatoire.**
- b) **Heure limite d'émargement** (Feuille d'émargement - modèle en annexe 6 page 12 - à déposer au Club House Ste Anne) :

9 h 45 pour les inscriptions en ligne
9 h 15 pour les inscriptions manuelles

Aucune inscription ne sera prise en compte après cette heure.

Vous pouvez également procéder à une pré-inscription en ligne.
 Pour cela il vous suffira de saisir le lien suivant : cvmartiques.net/trombino/Pannes.html

Nom d'utilisateur : Trombinoscope
 Mot de passe : 1974.cvm
 Cliquer sur :



Il vous faudra tout de même remettre la fiche d'émargement signée le matin de la régata avant 9 h 45.

- c) Heure limite d'arrivée pour le premier bateau toute série confondue :
- 18 h 00 du 16 avril au 30 septembre
 - 16 h 30 du 1er octobre au 15 avril
- d) Heure de fermeture de la ligne :
- 18 h 30 du 16 avril au 30 septembre
 - 17 h 00 du 1er octobre au 15 avril
- e) Les bateaux manquant à finir dans un délai indiqué ci-dessus après le premier bateau de leur groupe ayant effectué le parcours et fini sont classés « HTP ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5 de règles de courses.

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Emplacement du secrétariat du jury : Base de Tholon
- 16.2 Temps limite de réclamation : **1 heure** après l'arrivée du dernier bateau de la dernière course du jour.
- 16.3 Emplacement du local du jury : Base de Tholon

17. CLASSEMENT

- 17.1 Nombre de courses à valider pour constituer une série : 1 course
- 17.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les 5 courses.
- (b) Quand 5 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.
- (c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

17.3 Système de calcul du temps compensé : Temps sur distance avec coefficient de CVL

17.4 Système de classement :

Le Système de Points à minima de l'annexe A des RCV s'appliquera.

Le classement sera fait de manière à regrouper les bateaux de vitesse voisine et de comportement marin proche.

Groupe 1 (GR1) :

Bateaux des classes A, B, C du groupe 1 à 15 net inclus.

Bateaux des classes D du groupe 1 à 17 net inclus.

Groupe 2 (GR2) :

Bateaux de la classe D, E, F et L du groupe 17.50 à 37 net inclus

Bateaux des classes R1, R2, R3, R4 du groupe 10 à 38 net inclus.

Les bateaux n'ayant pas fini seront classés HTP

Le nombre de points crédités aux bateaux classés HTP sera celui du dernier bateau arrivé (scratch et groupe) + 1

Le nombre de points crédités aux bateaux classés DNC (n'a pas couru) ou DNS (n'a pas pris le départ) sera celui du nombre de bateaux inscrits au challenge (scratch et groupe)

Cas des bateaux expérimentaux : bateaux en X classés suivant règle HN.

Cas des bateaux participant à l'organisation : ces bateaux recevront pour cette régates la moyenne de leurs points au challenge considéré. (Classement RDG2)

18. REGLES DE SECURITE

18.1 Modalités du contrôle à la sortie : Feuille d'émargement à déposer au Club House Ste Anne le jour de la course.

18.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible

18.3 Canal VHF : **77. LA VEILLE EST OBLIGATOIRE pendant toute la durée de la course jusqu'à l'arrivée au port.**

18.4 Equipage minimum : 2 personnes

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

20.1 Heure d'affichage des coefficients utilisés pour le calcul des temps compensés : 9 h 00, le jour de la première régates du challenge

20.2 Délai pour réclamer sur les coefficients après l'heure limite d'affichage : minuit le jour de la première régates du challenge

22. BATEAUX OFFICIELS

Identification des bateaux officiels : Flamme Orange

28. PRIX

Prix distribués :

Des prix seront distribués comme suit :

- Challenge Général du 01/01/2017 au 31/12/2017 (Challenge Printemps + Challenge Automne + Régates de la Bastille)
- Challenge de printemps
- Challenge d'Automne
- Challenge CVM/CNI
- HandiActioNautique (Remise des prix le soir après la Régates)

ARBITRES DESIGNES :

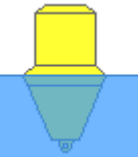
Nom du président du comité de course : Celui du jour de la régates

Nom du jugeur d'épreuve : Celui du jour de la régates

Nom du président du jury : Celui du jour de la régates

ANNEXE 1 : « Marques de parcours »

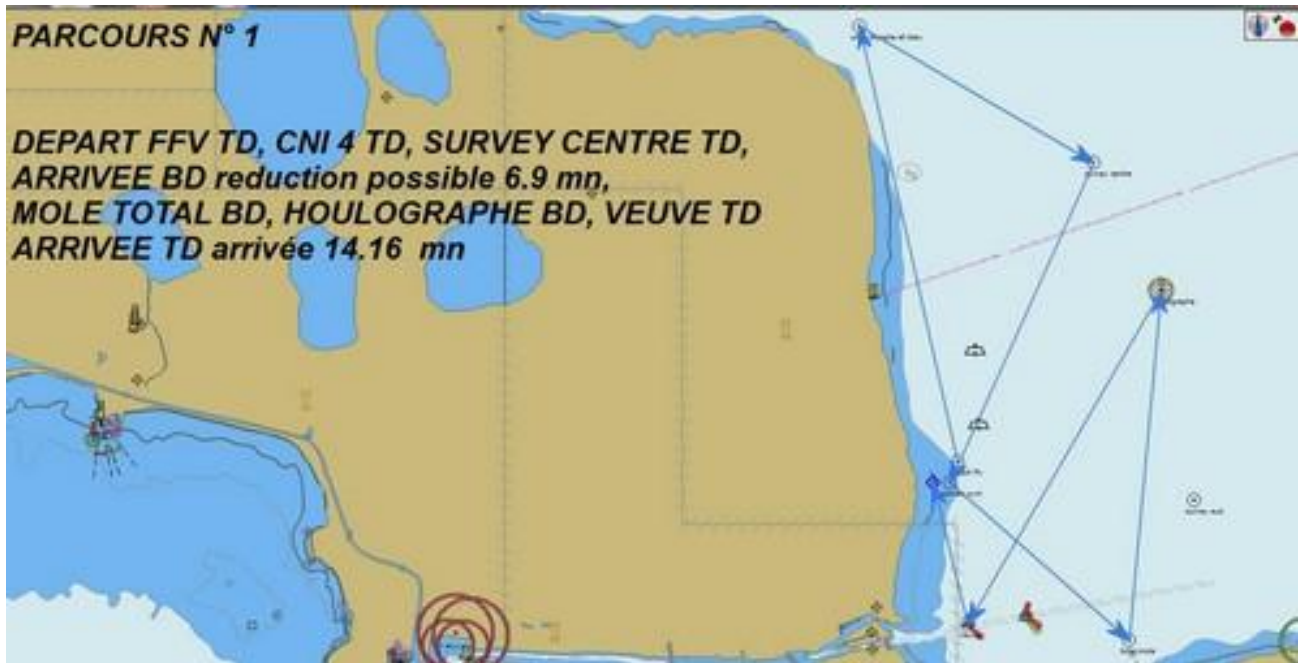
(Positions données à titre indicatif)

Numéro de Marque	Nom	Position
Marque 1	Bouée Verte du Chenal A proximité de la Veuve	N 43°24' 38,02" E 005°04' 11,93
Marque 2	« SURVEY-Sud » Marque Spéciale Au Nord est des 3 frères	N 43° 25' 18,7" E 005° 06' 12,3"
Marque 3	Houlographe (bouée météo) Marque Spéciale	N 43° 26' 36,1" E 005° 05' 86,5"
Marque 4	Bouée blanche et bleue (bouée 4 du CNI)	N 43° 28' 25,0" E 005°03'15,0"
Marque 5	« SURVEY Nord » Marque Spéciale Dans l'est port Heures Claires	N 43° 29' 44,1" E 005°02' 57,9"
Marque 6	« SURVEY Centre » Marque Spéciale Dans l'est de Caderaou	N 43° 27' 36,6" E 005°05' 23,0"
Marque 7	« MOLE TOTAL »	N 43° 24' 27,6" E 005°05' 55,2"
Marque 8	Bouée rouge de Chenal 4 dite « LA VEUVE »	N 43° 24' 40,0" E 005°04' 20,0"
Marque 9	Bouée rouge Chenal N°6	N 43° 24' 45,2" E 005°04' 68,32"
Marque 10	Bouée verte du port Pétrolier	N 43° 27' 35" E 005°08' 51,4"
 Marque 11	Porte d'Arrivée Bouée jaune devant le CVM	N 43°25'34,4" E 005 03'78,

Annexe 2 : CARTE DES BOUEES



ANNEXE 3 PARCOURS COTIERS





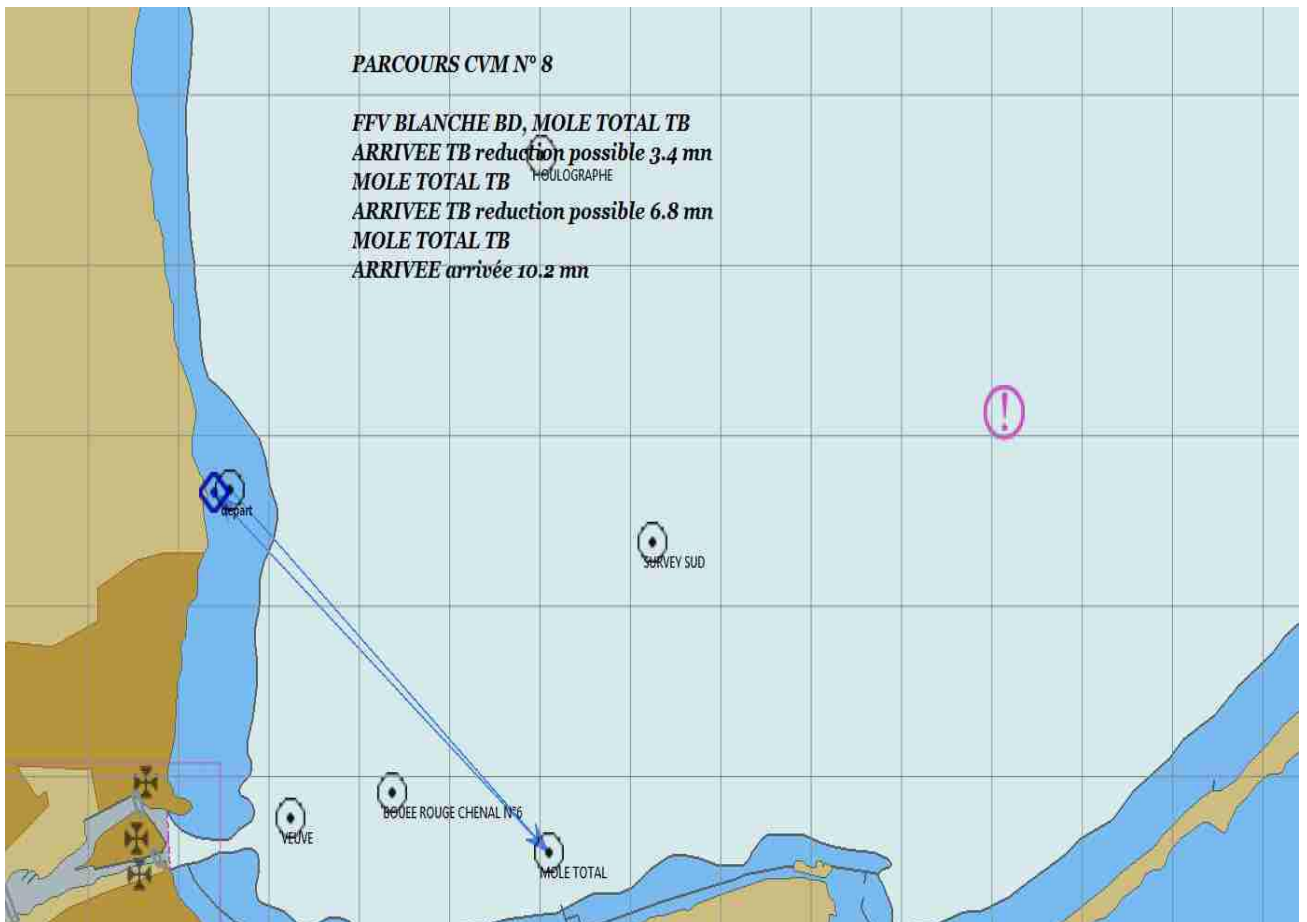
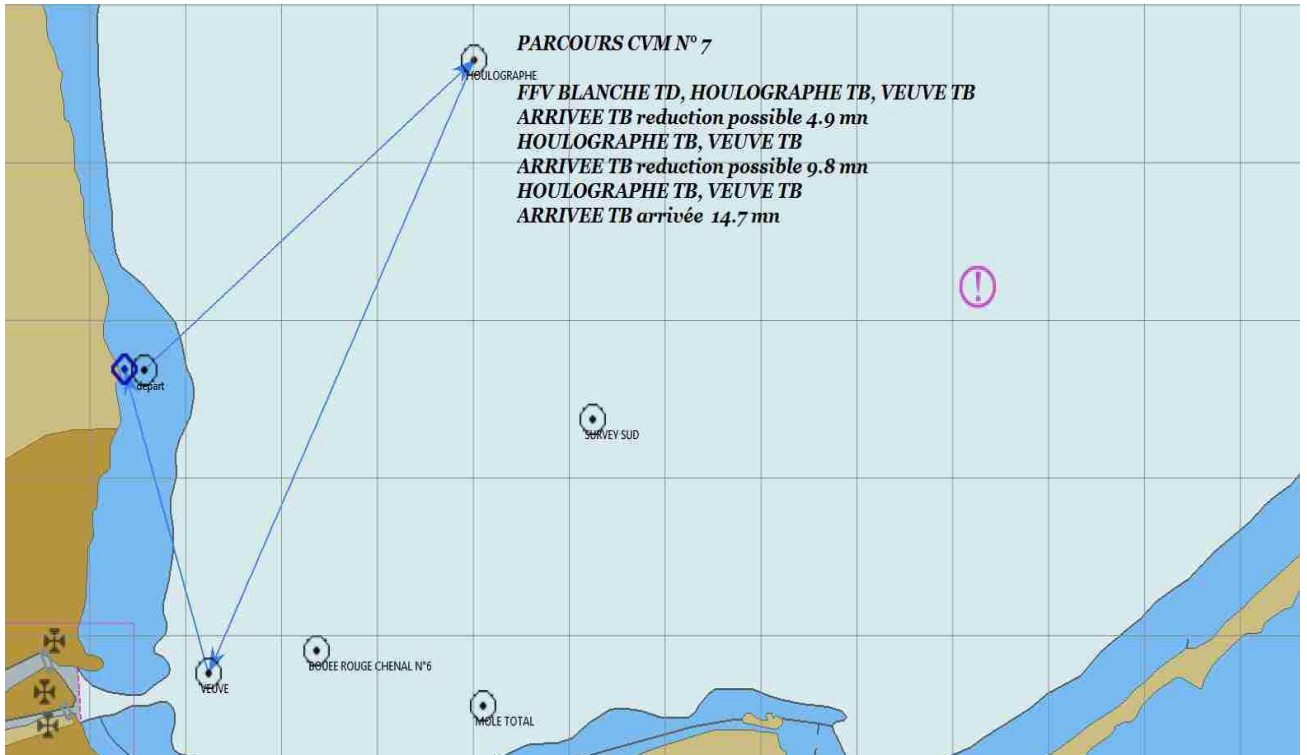
PARCOURS N° 5

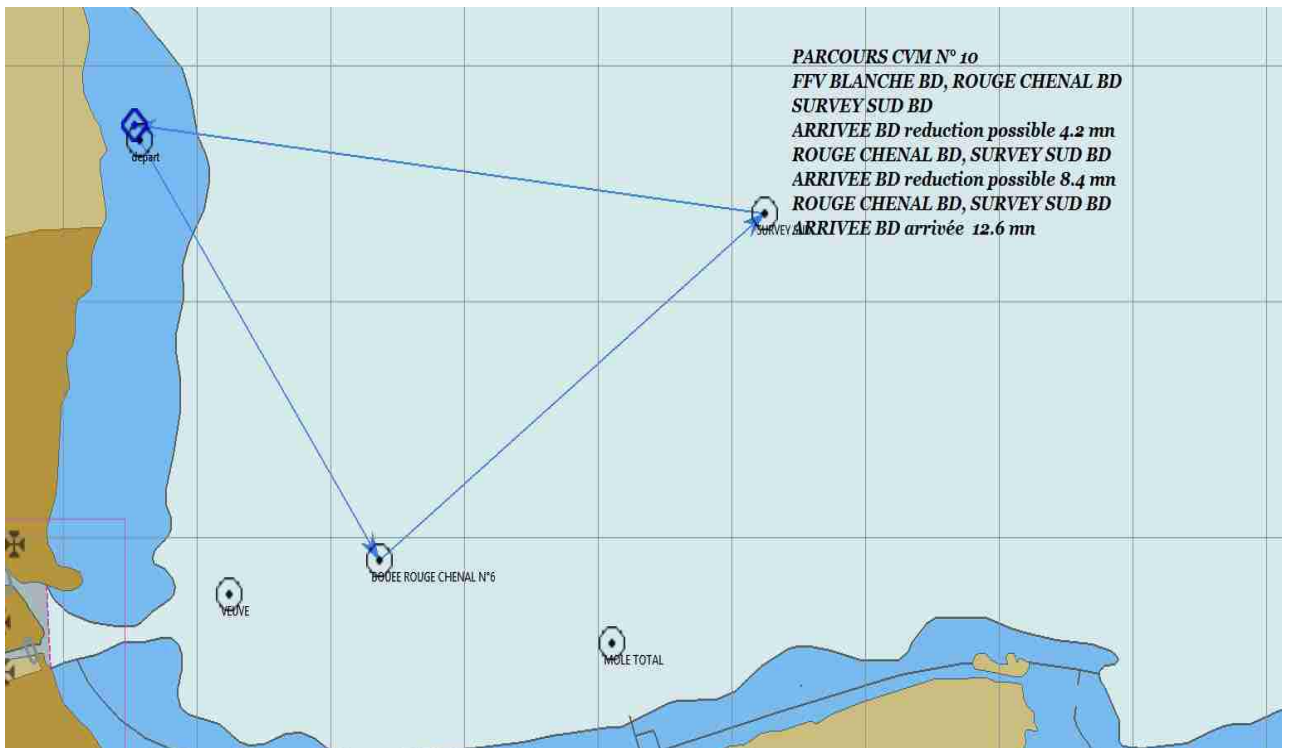
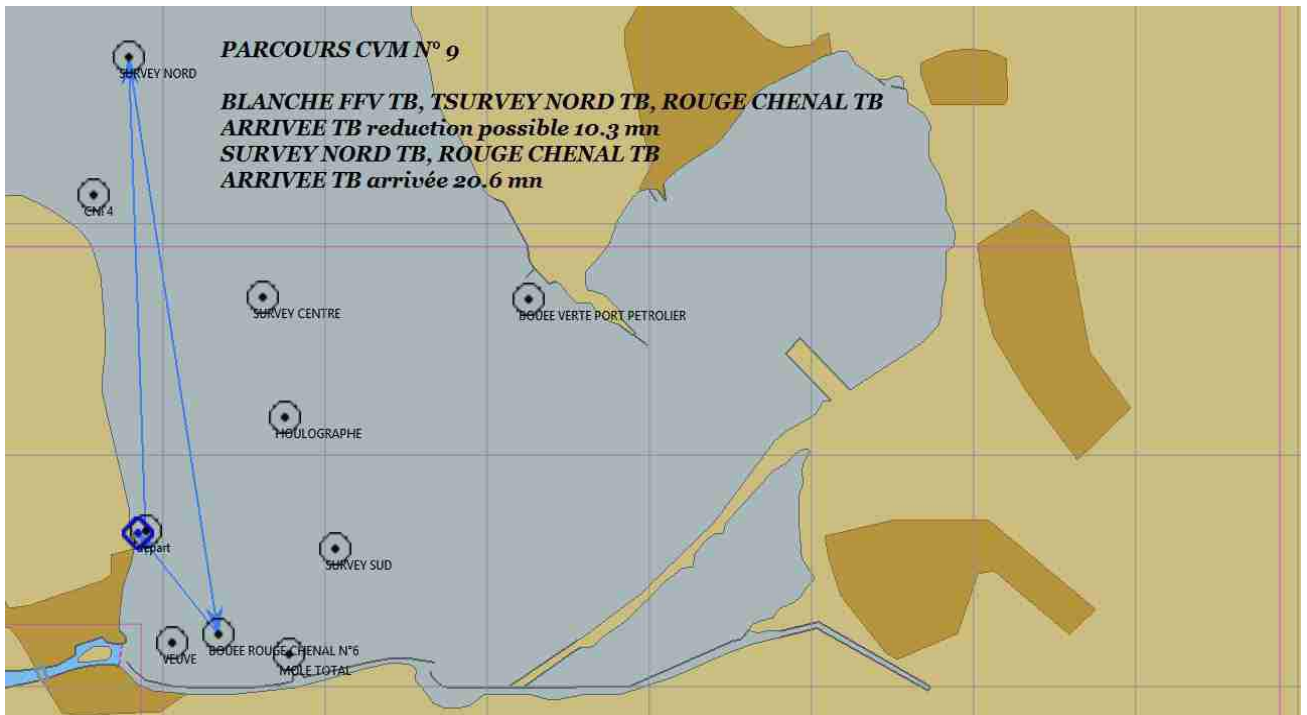
**DEPART FFV BD, MOLE TOTAL TD,
ARRIVEE TD reduction possible 3.14 mn,
SURVEY SUD TD, VEUVE TD,
ARRIVEE TD reduction possible 7.32 mn,
MOLE TOTAL TD,
ARRIVEE TD arrivée 10.40 mn**

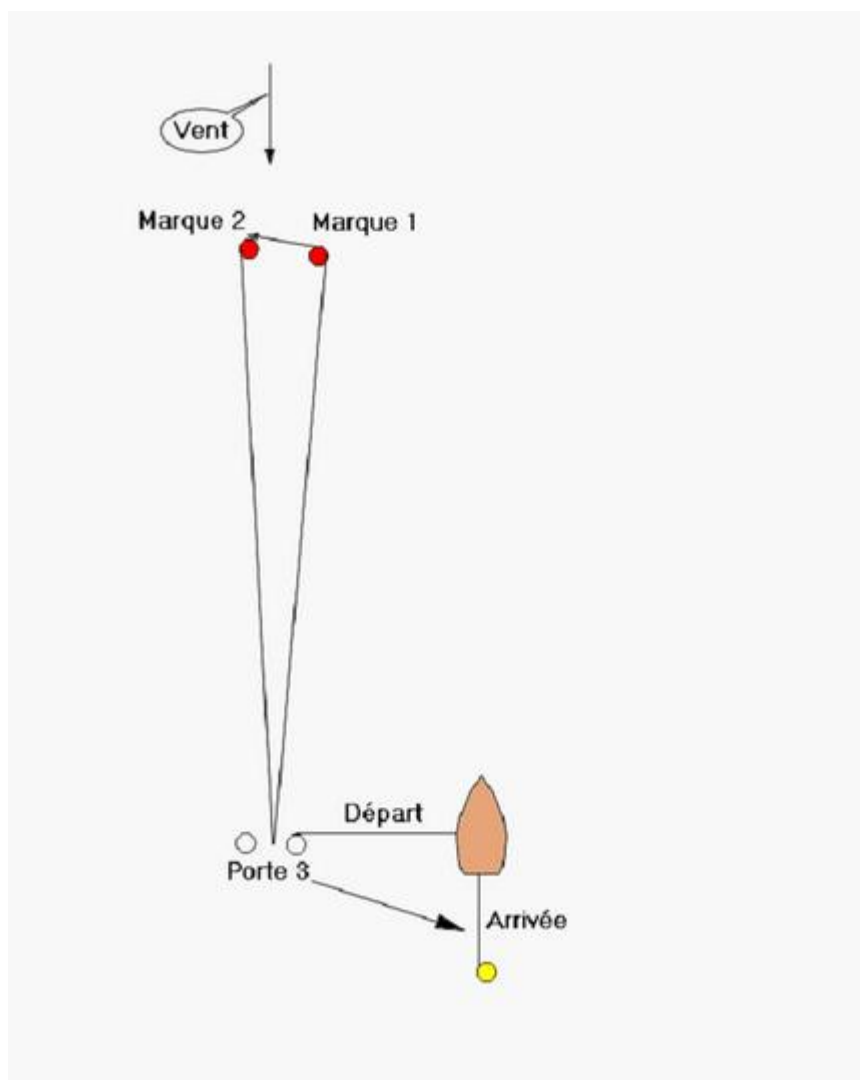
**PARCOURS CVM N° 6**

**DEPART FFV BLANCHE TD, CNI 4 TD, VEUVE TD
ARRIVEE TD réduction possible 7.2 mn
CNI 4 TD, VEUVE TD
ARRIVEE TD reduction possible 14.4 mn
CNI 4 TD, VEUVE TD
ARRIVEE TD 21.6 mn**







ANNEXE 4**« DESCRIPTION DES PARCOURS CONSTRUITS »**

ANNEXE 5 « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (Ceci modifie la règle 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 69. »

**ANNEXE 6****FICHE D'EMARGEMENT REGATES CV MARTIGUES**

NOM DE LA REGATE :

DATE :

NOM DU BATEAU :

N° DE VOILE

Groupe

Nom du skipper :

N° Licence FFV :

Date certificat médical :

	NOM	PRENOM	N° LICENCE	Date certificat médical
Equipier 1				
Equipier 2				
Equipier 3				
Equipier 4				
Equipier 5				
Equipier 6				
Equipier 7				

Je soussigné _____, certifie sur l'honneur que tous les membres de mon équipage sont à jour de leur licence et certificat médical.

Signature du Skipper

RAPPEL

La carte d'identité HN est valable 4 ans.
Tous les membres d'un équipage en course doivent être titulaires d'une licence FF
Voile visée médicalement